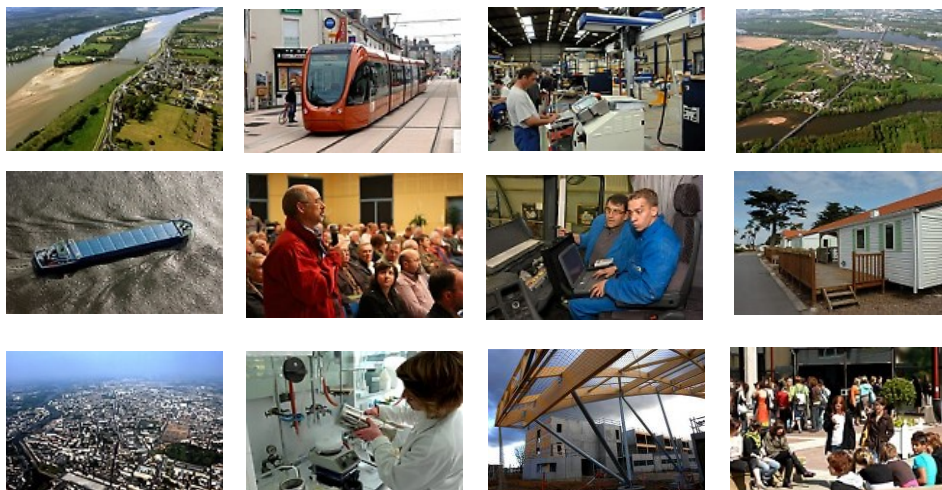




Session du Conseil régional – 4 décembre 2009

Orientations budgétaires pour 2010 un Budget offensif pour faire face à la crise et préparer l'avenir des Pays de la Loire



Dossier de presse

Sommaire

- ① **Communiqué de presse de synthèse** p 2 à 6
 - Des investissements à haut niveau
 - Un contexte de crise sans précédent et de profonde incertitude sur l'avenir des Régions
 - Un budget responsable pour préparer l'avenir

- ② **Une politique européenne de la pêche et de l'aquaculture ambitieuse** : un avenir pour les pêcheurs, une gestion raisonnée de la ressource (position commune des Régions de l'ouest français) p 7 et 8

- ③ **Faire face à la crise : un Contrat régional de développement des filières de l'artisanat** avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour 2010-2011 p 9

- ④ **Consultation de la Région sur le projet d'Etablissement Public Foncier en Vendée** p 10





Séance publique du 4 décembre 2009 - Orientations budgétaires 2010

Un budget régional offensif pour faire face à la crise et préparer l'avenir

« Dans un contexte de crise économique et sociale sans précédent, et de « rupture » institutionnelle majeure, ces orientations budgétaires et l'ensemble de la stratégie financière régionale constituent une réponse au marasme et une défense résolue de la décentralisation » explique Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire en présentant les orientations budgétaires de la Région pour 2010.

« La Région a construit des orientations budgétaires 2010 offensives, qui visent à prolonger son action contre la crise, à donner encore plus de vigueur à son plan d'investissement, le tout en préservant encore davantage ses marges de manœuvres financières pour l'avenir. Ainsi, le Budget proposé parvient à réaliser encore davantage d'investissements stratégiques, mais aussi à renforcer encore les actions de solidarité contre la précarité et la pauvreté des publics tout en préparant la sortie de crise sans menacer les marges financières futures » souligne Yannick Vaugrenard, 1^{er} Vice-président et rapporteur général du budget.

Ces orientations budgétaires, débattues en séance plénière le 4 décembre prochain, s'articulent autour de 2 axes :

- une stratégie financière régionale renforcée avec **priorité aux investissements** et consolidation des marges de manœuvre financières pour l'avenir
- Un budget 2010 responsable pour préparer l'avenir : en soutenant l'emploi et la solidarité et en préparant l'après-crise, en poursuivant le pari de la connaissance et de l'innovation par l'investissement, en renforçant le développement durable et l'équilibre des territoires.

Des investissements à haut niveau : 2,6 à 2,7 Mds€ entre 2005-2010

Les Orientations Budgétaires 2010 comportent l'achèvement de la programmation pluri-annuelle de 5 ans votée en 2005. La Région, soucieuse de rattraper certains retards accumulés (recherche, transports, enseignement...), s'est fixée un axe clair pour sa stratégie financière : priorité donnée à l'investissement, avec un objectif dépassé compte tenu des dernières mesures pour faire face à la crise (engagement initial : 2,4 mds€ sur 6 ans).

- **plus de 400 M€ au total consacrés directement à l'innovation, au développement économique et à l'emploi** (soit + 40% par rapport à 1998-2003), afin de structurer une véritable stratégie de filières, de réaliser le Technocampus EMC² et multiplier les plateformes régionales d'innovation (PRI), mais aussi renforcer l'accompagnement des entreprises.
- **1,2 Mrds€ pour l'aménagement et le développement durable des territoires, ainsi qu'un coup d'accélérateur aux transports collectifs régionaux** avec 450 M€ pour la commande de 83 nouveaux trains et des travaux importants (modernisation de lignes telles que Nantes Pornic, Nantes Les Sables, réouverture Nantes-Châteaubriant ou encore construction sur notre territoire d'un atelier de maintenance des trains).
- Plus de **1,15 Mds€ d'équipements à destination de la recherche, de l'éducation et de la formation**. (soit un quadruplement de l'effort de recherche régional)
- Au total, 2010 représentera encore à elle seule près de 20% des 2,7 Mrd€ réalisés entre 2005 et 2010.

Pour financer sa politique ambitieuse la Région agit sur les leviers à sa disposition :

Malgré l'affaiblissement des ressources régionales en 2010 et grâce à un nouvel effort de maîtrise des dépenses courantes et des moyens généraux, la Région s'engage vers :

- La **consolidation de l'épargne régionale** sur l'ensemble de la période 2005-2010, portée pour **2010** à près de **245 M€** (épargne d'équilibre).
- Le **recours responsable et maîtrisé à l'emprunt** pour financer son effort sans précédent d'investissement. La capacité de désendettement de la Région devrait ainsi **se situer entre 3,9 et 4,1 années**, soit dans la fourchette basse de l'objectif fixé initialement (entre 4 et 5 ans).
- **Ressources régionales 2010** : poursuite de la **dégradation des relations financières Etat/Régions** avec un produit fiscal 2010 pour notre Région est estimé à 506 M€.

Un contexte marqué par la crise économique et sociale et la profonde incertitude sur l'avenir des Régions

Une crise économique et sociale sans précédent : les fondamentaux économiques régionaux atteints

avec un taux de chômage qui atteindrait selon les estimations de l'Insee 8,2% en Pays de la Loire au second trimestre 2009 (on compte 33% de demandeurs d'emplois de plus que voici un an dans notre région). Malgré quelques signes de reprise de la production, la situation économique des entreprises est marquée par la baisse des stocks et la stagnation des carnets de commande. Face à cette évolution de la demande, **le déclin de l'activité industrielle s'est atténué mais les niveaux demeurent historiquement très bas.**

Des réformes institutionnelle et fiscale à fort impact pour les collectivités

- Le projet propose la création dès 2014 de conseillers territoriaux, cumulant, pour un mandat de six ans, les fonctions de conseiller général et de conseiller régional. Par ailleurs, la loi attribuerait des compétences en principe exclusives aux régions et départements, retirant ainsi à ces deux échelons la clause générale de compétences pour ne la conserver que sur le secteur communal.
- Les propositions gouvernementales reposent sur une **équation faussée, qui analyse l'organisation institutionnelle de la France sans tenir compte de la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales**, et au premier chef les Régions. Cette réforme institutionnelle marquerait un **recul sans précédent de la démocratie locale dans notre pays** : alliant encadrement des ressources des collectivités locales, dont une large part sera qui plus est décidée annuellement au Parlement, à une limitation restrictive des compétences exercées, c'est le **statut même de collectivité territoriale qui semble remis en cause.**
- **Réduction de la capacité d'action des collectivités locales** : le manque à gagner lié à la disparition de la **Taxe professionnelle**, serait **partiellement compensé** par la création d'un nouvel impôt direct : la « Cotisation économique territoriale » dont la deuxième composante « cotisation complémentaire » (assise sur la valeur ajoutée) serait versée à hauteur de 25% aux Régions. Le restant dû serait compensé par une Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) ainsi que des dotations de l'Etat. Cette réforme marque la perte de la quasi-intégralité du levier fiscal régional.

Un budget responsable qui prépare l'avenir avec priorité aux investissements stratégiques

1 Soutenir l'emploi et renforcer la solidarité tout en préparant l'après crise

Politique régionale d'action économique : 81 M€



- Poursuite de l'action de soutien aux PME industrielles : avec le prêt régional de redéploiement industriel (P2RI) : 13 M€ programmés en 2010 permettant d'injecter 60 M€ sur 18 mois dans les fonds propres des entreprises. Au 31/12/2009, 30 entreprises auront bénéficié au total de 30 M€ de prêts. Soutien maintenu à l'économie de proximité et la création d'entreprises, notamment via le fonds de soutien à l'artisanat et au commerce ou encore en matière d'aides à la création d'entreprises (+11% en 2010) ou encore au renforcement des fonds propres des entreprises (+ 73% en 2010).



- Les filières agricoles, aquacoles, de la pêche et du tourisme sont également au cœur de la stratégie économique régionale : + 18 % par rapport à 2009 pour la politique de développement agricole (15 M€), un appui volontariste à l'adaptation de la pêche régionale, notamment avec les aides à la transformation des chalutiers. Enfin pour le développement touristique (9 M€), mise en œuvre d'un appel à projets « Pour un tourisme responsable » visant à accompagner les stations balnéaires dans la sensibilisation au tourisme durable notamment aux moyens d'une labellisation.

Action régionale en faveur de l'emploi des ligériens et de la solidarité se fonde aussi sur l'ensemble des actions de formation professionnelle.

- Effort régional maintenu pour la formation professionnelle continue (115 M€) : 3 M€ seraient consacrés à la poursuite du fonds de sécurisation de l'emploi des salariés par la formation et 800 000 € à l'augmentation du fonds de formation des salariés licenciés pour motif économique.



- La Région accompagnera également en 2010, la mise en place de l'école de la 2^{ème} chance à Nantes et St Nazaire. Cette expérimentation initiée à l'échelle nantaise a vocation à être étendue dans les autres départements régionaux si elle s'avère concluante. Par ailleurs, la construction du centre multi-filières de formation en travail social (Ponants) à Rezé sera mise en œuvre dès 2010 avec un objectif d'ouverture aux étudiants prévue en septembre 2013. Enfin, La Région des Pays de la Loire devrait expérimenter à compter de mi-2010 la décentralisation de la formation des détenus (0,55 M€).

- Solidarité : rapprochement du dispositif des bourses régionales versées aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales de celui de l'enseignement supérieur. De même, le fonds d'urgence sociale mis en place pour les lycéens, apprentis et étudiants sera étendu aux jeunes en formation sanitaire ou sociale.

10 mesures régionales en faveur du pouvoir d'achat

- Fonds de sécurisation de l'emploi des salariés par la formation et fonds de formation des salariés licenciés pour motif économique
- Pérennisation des emplois-tremplins dans un contexte de réduction des crédits de l'Etat à destination du secteur associatif.
- Fonds social d'urgence pour les lycéens, apprentis, étudiants, étendu aux élèves des formations sanitaires et sociales.
- Alignement des bourses sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur.
- Alignement du régime indemnitaire des agents techniques des lycées sur les agents du siège.
- Reconstitution des gratuités des manuels scolaires (150 € par élève) et des formations sanitaires et sociales (pour des frais d'environ 4000 € et plus de 1000 élèves).
- Maintien de la suppression de la taxe sur les permis de conduire
- Aides d'accès au logement pour les jeunes
- Pas d'augmentation de la taxe foncière ni de la taxe sur les cartes grises.

② Poursuivre le pari de la connaissance et de l'innovation par l'investissement



- **Enseignement secondaire** : le budget consacré à ce secteur est d'une ampleur inégalée avec + 13% par rapport à 2009 pour atteindre **plus de 136 M€**. En matière d'investissements, la mise en œuvre d'un **plan régional de résidences d'hébergement** constituera une des priorités majeures du futur P.Q.I.I. 2011-2016.

A noter **89,5 M€ (+69% par rapport à 2009) pour les travaux dans les établissements publics d'enseignement** (mise en œuvre des **nouveaux lycées accélérée**, en particulier Pornic et Clisson, **rénovations lourdes** aux lycées Pablo Néruda de Bouguenais, au Lycée Blancho de St Nazaire et au lycée agricole de Château Gontier, et cité scolaire Mounier-Lurçat à Angers).

En matière d'investissement numérique : **20,9 M€** permettront l'achèvement du **plan d'informatisation des lycées** qui aura permis la mise en réseau de l'ensemble des établissements ainsi que le renouvellement de leur parc informatique.



- **Aux aides à la scolarité apportées aux familles** (gratuité des manuels scolaires ou la dotation de crédits d'équipement professionnel), la Région s'attachera en plus à apporter un **soutien renforcé aux familles dont la situation économique et sociale** pourrait être préjudiciable au bon déroulement de la scolarité de leurs enfants. L'ensemble de ces aides constituent peu à peu un véritable **fonds social régional lycéen**.



- **En matière d'apprentissage** : augmentation des financements consacrés au fonctionnement des centres de formation d'apprentis (CFA) pour intégrer la réforme de la voie professionnelle (suppression des BEP - passage du Bac pro de 2 ans à 3 ans). Effort poursuivi dans le sanitaire et social (39 M€ soit +7% par rapport au BP 2009). La réforme de la formation d'infirmier marquera l'année 2010 avec un partenariat à construire avec les universités.



- **Enseignement supérieur** : **12,8 M€** notamment pour **des projets d'investissements et d'équipements pédagogiques accélérés** dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage régionale (extension d'Agrocampus Ouest à Angers dans le cadre du CPER) et au titre des projets liés aux mesures du 15 mai dernier (création d'un campus pour l'Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest à Angers). **En matière de mobilité des jeunes**, l'ouverture du dispositif ENVOLEO à de nouveaux établissements de formation permettra d'atteindre 3 700 étudiants aidés pour une mobilité à l'international.

- **Recherche** : les crédits ont été quasiment doublé depuis le début de la mandature. **26,8M€** seraient allouées au **financement des grands équipements structurants** et **des centres de recherche** notamment pour partie liés au financement de projets dans le cadre de l'opération **Campus Prometteur à Nantes** et du **CPER 2007-2013 (notamment Institut du Végétal et Centre Paul Papin à Angers)**, pour 11 M€. Outil central de la politique régionale, l'Appel à Projets Recherche se verrait allouer au total 11 M€ au BP 2010.

- **Priorité donnée à l'innovation**. 8 M€ iraient à l'accélération du déploiement des plateformes régionales d'innovation (PRI) dans le cadre d'une enveloppe de 11 M€ pour le développement technologique. Elles sont aujourd'hui au nombre de 10, 40 sont en cours de montage dans des domaines et sur des territoires très variés (mécanique matériaux, agro alimentaire, économie durable etc...).

- **En matière de culture, de sport et de loisirs**, la Région poursuivra en 2010 son ambition de **promouvoir une vie culturelle accessible à tous** et de soutenir les manifestations et lieux de diffusion structurants pour le développement des territoires. A noter la mise en service pour la 1ère année pleine du centre régional de ressources du livre au Mans.

③ Renforcer le développement durable et équilibré des territoires régionaux

A l'heure où l'Etat se désengage, la Région investit plus que jamais dans les territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.



- **Environnement** : après l'adoption en 2009 de son Agenda 21, la Région confirme avec ces orientations budgétaires son volontarisme dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité avec des crédits en hausse de 12 % par rapport à 2009. La labellisation de **réserves naturelles régionales** sera poursuivie (10 labellisées fin 2009 et 19 projets en cours) et le 1er plan d'actions en faveur de la biodiversité régionale sera adopté courant 2010. Dans le domaine de la **politique de l'eau**, les **mesures de préservation des bassins versants** et la **mise en œuvre du plan Loire** seront poursuivies (6,2 M€). Le soutien aux **opérations de maîtrise de l'énergie** engagées après la session du 15 mai et destinés principalement à soutenir les particuliers souhaitant améliorer la performance énergétique de leur logement est renforcé.

A noter enfin, une démarche **d'optimisation énergétique du campus régional**. A ce titre, les conclusions de l'étude relative à l'installation de **panneaux solaires photovoltaïques** sur le campus ainsi que dans certains lycées publics et au Technocampus Emc².



- **Transports régionaux : pour un service public de qualité.** Le BP 2010 devrait inscrire + 8,2 % des crédits pour le développement de **dessertes nouvelles avec la Région Bretagne** (Brest-Nantes et Le Mans – Rennes), **entre Nantes et Le Mans, et entre Nantes et Saint-Gilles-Croix de Vie.** Mais aussi pour **la desserte Tram-Train entre Nantes et Clisson** (579 000 € en 2010 et 1,6 M€ en 2011) et le **renforcement des capacités des trains.** Entre 2005 et 2010, 83 trains auront été commandés pour un total de 451 M€, dont 47 déjà livrés, 13 seront livrés en 2010, 8 en 2011 et 15 entre 2013 et 2014.
- **Infrastructures ferroviaires : 37,5 M€** pour la poursuite des travaux de **réouverture de la ligne Nantes-Châteaubriant** et des **études préliminaires** pour l'amélioration de la ligne Nantes – Bordeaux, pour le Nantes – Rennes direct et pour la 2ème phase des travaux Nantes / Pornic / St Gilles Croix de Vie ou la politique en faveur des PEM (pôles d'échanges multimodaux).



Parallèlement, maintien des investissements routiers d'intérêt régional à un niveau important compatible avec celui des porteurs de projet départementaux (18,9 M€ en 2010).

- **Solidarités humaines et territoriales :** Avec + 38% par rapport à 2009 soit 74,6 M€ au BP 2010, la Région poursuit le **renouvellement des CTU, contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire selon un rythme plus qu'accélééré** : signature de 14 CTU de nouvelle génération après les 26 déjà signés en 2009.
- **Logement : 29,8 M€ dont 5 M€ sur le logement des jeunes** (soit près de + 50 % par rapport au BP 2009) avec accent mis sur la rénovation du parc locatif social et la présence régionale au cœur des dispositifs de politique de la ville.
- **Santé :** avec 2,8 M€ envisagés au BP 2010, elle devient un enjeu incontournable pour la collectivité régionale, compte tenu des évolutions démographiques comme du maintien de l'offre de soins de proximité qui nourrissent les attentes des ligériens dans ce domaine.



Une politique européenne de la pêche et de l'aquaculture ambitieuse : un avenir pour les pêcheurs, une gestion raisonnée de la ressource

La Politique Commune de la Pêche (PCP) fait actuellement l'objet de débats intenses, puisque la Commission Européenne recueille les contributions à la suite de la publication de son Livre Vert, relatif à la réforme de la PCP mise en œuvre à partir de 2013. La Région des Pays de la Loire est très concernée, puisqu'elle est la 2ème région de pêche en France). C'est pourquoi elle s'est regroupée avec les autres Régions de l'Ouest - Bretagne, Poitou-Charentes, Basse-Normandie et Aquitaine - qui représentent, à elles cinq, une part majeure de la pêche et de l'aquaculture françaises* : elles formulent ensemble une proposition qui, partant des objectifs fondamentaux de la PCP, débouche sur des perspectives claires pour l'avenir.



Face à la logique libérale proposée par la Commission, conduisant à une très forte concentration de l'exploitation des ressources halieutiques au profit de quelques gros opérateurs industriels, les Régions Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes, rejointes par la Basse-Normandie et l'Aquitaine, ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une contribution commune traduisant une analyse des enjeux et une vision partagée de l'avenir de la pêche et de l'aquaculture dans nos territoires. Les points forts de cette contribution sont :



- la Politique Commune de la Pêche et de l'Aquaculture (PCPA) doit se donner pour principes et objectifs d'être une **politique commune, publique, alimentaire, durable, économique, de qualité, sociale, territoriale, culturelle**, dotée d'une bonne gouvernance, **au service des citoyens**, et offrant des **perspectives d'avenir**, sur la plan de la gouvernance, l'Union Européenne doit continuer à définir le cadre d'intervention, l'Etat doit en assurer la bonne application, et les **Conseils Consultatifs Régionaux (CCR)** doivent être dotés d'un **rôle décisionnaire** en ce qui concerne la gestion de la ressource, à l'échelle du bassin maritime ; les Régions auraient un rôle actif au sein des CCR,
- le **budget** alloué à la PCPA, actuellement du 0,9% du budget de l'UE, **doit être renforcé**,
- concernant la **gestion de la ressource**, le principe de **stabilité relative doit être maintenu** ; la gestion s'opérerait par pêcherie, dans un cadre éco-systémique, à l'échelle du bassin maritime. Les futurs quotas ne doivent pas être marchands, mais rester attachés au territoire.
- le marché des produits de la mer doit être régulé par des outils de gestion adaptés aux nouveaux contextes et permettant de reconquérir un marché intérieur qui importe actuellement 70% des produits de la mer qu'il consomme ; les Organisations de Producteurs auraient un rôle important dans la première mise en marché,
- enfin le secteur de l'aquaculture doit être pleinement intégré à la PCPA, car, confronté à de redoutables défis, il doit être soutenu et développé dans toutes ses dimensions : conchyliculture, pisciculture d'eau douce, pisciculture marine, algoculture.



Pour Jacques Auxiette, « *Nos Régions, avec l'appui de bureaux de Bruxelles, ont engagé plusieurs initiatives afin que cette position commune suscite le débat avec nos partenaires européens et infléchisse favorablement les orientations retenues. Nous avons organisé un séminaire commun à Bruxelles le 29 septembre 2009, mené des débats ardues au sein de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)... Par cette contribution, la Région des Pays de la Loire montre sa détermination à prendre sa place dans l'Europe des Régions et à assumer des responsabilités dans le cadre des Comités Consultatifs Régionaux, instances dont le rôle à vocation à s'accroître dans la gestion d'une PCPA rénovée* ».

* 7 % de la production européenne - 8 200 marins, 3 300 navires, 60 % de la production française pour la pêche et 90 % de la production ostréicole nationale

Chiffres clé en Pays de la Loire

Plus de mille emplois direct de marins, à peu près autant dans la marée, près de 400 navires, 18 000 tonnes par an représentant un CA en 2007 de 86,6 M€

Six ports principaux, dotés d'une criée, jalonnent les côtes de la région, dont l'effectif de la flottille, le tonnage débarqué et le chiffre d'affaires des ventes sous criée est rappelé ci-après :

- Les Sables d'Olonne	68 bateaux	4900 t	28 M€
- Saint-Gilles Croix de Vie	63 bateaux	3700 t	9 M€ (- 40% en trois ans)
- Noirmoutier	120 bateaux	1960 t	13,5 M€
- Ile d'Yeu	46 bateaux	1200 t	7 M€ (baisse en volume, maintien CA)
- Le Croisic	31 bateaux	2150 t	16,3 M€
- La Turballe	64 bateaux	4060 t	22,2 M€ (15000 t en 2000 dont 8000t d'anchois)

Sur un CA global de 86,6 M€ en 2007, on relève la concentration de la valorisation sur certaines espèces :

- le bar	16,5 M€
- la sole	23,5 M€
- seiche et calmar	9 M€

La langoustine et la crevette grise, avec une valorisation élevée, génèrent des recettes importantes (resp. 3,2 et 1,8 M€), principalement au Croisic. Enfin, avec l'interdiction de la pêche à l'anchois, l'activité « poissons bleus » est devenue aujourd'hui marginale (6% de la valeur).

L'action publique régionale en faveur de la pêche et de l'aquaculture reste très liée au cadre de la PCP et de son application par l'Etat, sur un mode de gestion très centralisée. Ainsi la Région intervient en faveur :

- de la modernisation de la flottille (dans un cadre très contraint) et de l'installation des jeunes pêcheurs,
- de la modernisation des entreprises aquacoles et de l'installation des jeunes saliculteurs,
- de l'aménagement et de la gestion des milieux halieutiques et aquacoles,
- de l'aménagement des criées, du développement de la qualité et de la promotion des produits de la mer,
- d'actions collectives, notamment études et innovations, animées par le Syndicat Mixte de Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire (SMIDAP) et par l'Association de Grand Littoral Atlantique (AGLIA).

Poursuite des mesures pour faire face à la crise Un Contrat régional de développement des filières de l'artisanat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour 2010-2011

Dans le prolongement du plan régional de lutte contre la crise, le Conseil régional va mettre en œuvre un programme renforcé d'accompagnement des filières de l'artisanat et adopter pour cela un Contrat régional de développement des filières de l'artisanat avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA), pour la période 2010-2011. Dans un contexte économique particulièrement tendu pour ce secteur, il s'agit de renforcer l'intervention régionale en partenariat avec la CRMA afin de faire face aux enjeux auxquels le secteur et ses filières sont confrontés :

- leur adaptation à leur environnement économique et financier,
- la formation des artisans de demain ainsi que la qualification de leurs salariés,
- leur ancrage territorial pour le maillage économique du territoire régional.

Ce contrat comporte trois volets :

- **Le volet économique** prévoit d'accompagner sur 2 ans 3200 entreprises artisanales dans le cadre de 8 programmes régionaux des filières artisanales. Ces programmes déclinent par métier des actions collectives pour répondre aux enjeux d'adaptation qui leur sont propres :
 - La filière artisanale du bâtiment : vers une éco-filière (200 entreprises concernées)
 - La filière artisanale du nautisme : repositionnement et internationalisation (200 entreprises concernées)
 - La filière travail des métaux : un enjeu de diversification du portefeuille client (100 entreprises concernées)
 - La filière de la mécanique automobile et agricole : un enjeu de diversification et de montée en compétence (300)
 - La filière imprimerie, sérigraphie, infographie : s'adapter à un métier en mutation profonde (50 entreprises concernées)
 - La filière des métiers de la viande (bouchers, charcutiers et traiteurs) : qualité et intégration des filières « bio » (100)
 - La filière des métiers de la farine : accès aux financements et développement des marchés (100)
 - La filière pressing, blanchisserie, teinturerie : un enjeu de mise aux normes environnementales (100)
 - La filière des fleuristes : commercialisation et gestion des stocks (100)
- **Le volet formation et apprentissage** porte sur l'élaboration d'un Schéma prospectif des formations des filières de l'artisanat, l'étude d'un dispositif favorisant l'entrée ou le maintien en formation professionnelle de tout jeune en difficulté en raison du contexte économique qui fragilise son accueil en entreprise et, enfin, sur le financement renforcé des investissements immobiliers des CFA répondant à la haute qualité environnementale.
- **Le volet territoire** prévoit d'accompagner les projets des établissements publics de coopération intercommunale sur les problématiques artisanales de maintien des activités, de gestion des déchets et d'accompagnement des successions.

Filières artisanat en Pays de la Loire en bref...

47 000 entreprises artisanales sont installées en Pays de la Loire, soit une entreprise sur trois. Elles emploient 145 000 salariés soit 13 % des salariés en région. L'artisanat est ainsi un secteur économique à part entière créateur net d'emploi avec 35 900 emplois créés en 10 ans. Il s'agit également d'une économie créatrice d'entreprises : 22 000 entreprises ont été créées ou reprises en 10 ans avec un solde positif de 6354 entreprises.

Ce grand employeur régional est également un des principaux acteurs de l'apprentissage et du service public de la formation professionnelle continue, avec 16 000 apprentis en 2009 (soit plus de la moitié des apprentis en région) accueillis dans les entreprises artisanales, et 162 297 apprentis formés en dix ans.

L'artisanat est touché par la crise économique et financière. Le ralentissement de l'activité des entreprises s'est confirmé au cours du premier semestre 2009. Les créations d'entreprises artisanales, en très forte hausse depuis 2002, ont fléchi de plus de 30 % entre 2008 et 2009. Or, le secteur emploie 145 000 salariés touchés par la crise et plus particulièrement dans les filières de l'artisanat de production et du bâtiment.

La crise financière a également impacté les entreprises artisanales qui subissent une raréfaction du crédit et une fragilisation financière.



Consultation de la Région sur le projet d'Etablissement Public Foncier en Vendée Pour Jacques Auxiette, « rien ne justifie la création d'un établissement public foncier sur le seul territoire vendée »

L'Etat ayant décidé de maintenir la création d'un Etablissement public foncier en Vendée, la Région est saisie pour émettre un avis sur ce nouveau projet de décret et ce malgré :

- la pertinence évidente de l'échelon régional pour la création d'un établissement public foncier,
- les multiples soutiens des agglomérations,
- les promesses et les réponses apportées par le Premier ministre et le Ministre de l'écologie du développement et de l'aménagement durables, aux courriers qui leur ont été adressés pour obtenir la poursuite des consultations par le Préfet,
- les réserves que devrait susciter la décision du Conseil d'Etat,

« Le précédent décret avait été préparé dans la précipitation à seule fin de faire obstacle au projet d'Etablissement Public Foncier régional déposé préalablement par le Conseil régional pour la totalité de son territoire avec un avis très favorable des plus hauts représentants de l'Etat en région. Il est évident que cet EPF régional doit être au service de tous les territoires et de tous les habitants de la région, Vendée comprise. »

Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire, avait tenu à assurer Philippe de Villiers et l'ensemble des vendéens de sa volonté de prévoir « ensemble et de façon concertée les modalités par lesquelles un nouvel outil régional pourra intervenir en Vendée en cohérence avec la politique qui a commencé à être mise en œuvre par le département et dans le respect des particularités du territoire vendéen. »

Il reste aujourd'hui que l'EPF vendéen ne peut répondre qu'aux attentes vendéennes tout en bloquant la création d'un outil régional au service de tous les ligériens. Pour Jacques Auxiette, « à l'évidence, aucune raison ne justifie la création d'un établissement public foncier sur le seul territoire vendéen et je propose d'émettre un avis défavorable à cette création. Dans l'hypothèse de sa création, la Région envisagerait d'intenter une nouvelle action en justice afin que puissent être appliqués dans les Pays de la Loire les principes de la République qui valent ailleurs »

Les collectivités porteuses de projets de logements sociaux ont en effet très vite mesuré l'intérêt d'un EPF régional comme facilitateur de leurs démarches : inscrit dans le cadre juridique de la loi de cohésion sociale de janvier 2005 (dite Loi Borloo), l'EPF régional doit soutenir les projets des collectivités locales en matière de réserves foncières pour :

- la création d'habitat social et le renouvellement urbain dans les agglomérations et sur le littoral particulièrement, mais aussi dans les centres bourgs, avec une capacité d'intervention attendue sur le foncier d'environ 2 400 logements par an pour l'ensemble de la région, soit de l'ordre de 50% du volume à construire.
 - la création ou le développement de zones d'activités économiques ou encore la reconversion de friches industrielles avec une capacité d'intervention attendue sur le foncier représentant environ 15% du marché,
 - la préservation de sites naturels, en complément des acteurs déjà présents si nécessaire,
- A terme, l'établissement public foncier aura une capacité d'investissement de l'ordre de 50 M€ par an.